



COMITE SYNDICAL

30 JUIN 2026

Ordre du jour

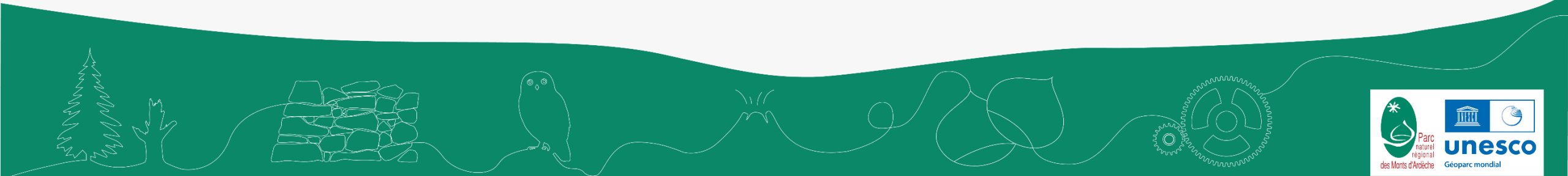
1 / Présentation du Parc et de l'équipe

2/ Elections :

- De la Présidence
- Des membres du Bureau représentant le collège Territoire

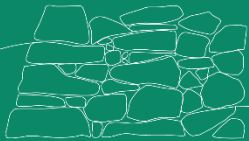
3/ Décisions:

- Information des droits et devoirs de l'élu-e local-e: Charte de l'élu
- Délégation d'attribution générale au bureau
- Délégation d'attribution pour les marchés en procédure adaptée au bureau et au Président
- Indemnités des élu-e-s à la présidence et vice-présidence
- Points d'informations et dates



25 ans de Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

<https://www.youtube.com/watch?v=OGKAPODQv8o>



Présentation du Parc et de l'équipe



Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Un espace de projets

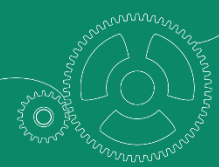
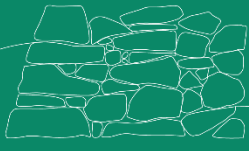
Né en 2001 à l'initiative des castanéiculteurs,
le Parc des Monts d'Ardèche est un Parc dont l'identité
est marquée par la **châtaigneraie** et les **paysages de succs**.

Son objectif : **Protéger et développer** c'est-à-dire mettre en
valeur les patrimoines et les ressources locales, améliorer la
qualité de vie des habitants et l'attractivité des Monts
d'Ardèche.

Parc naturel régional = un projet de territoire formalisé dans
une charte.

Deuxième charte 2014- 2029

Construction en cours de la **3ème charte du Parc 2029-2044**



* Monts d'Ardèche

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, un espace de projets

6^e plus grand Parc de France en
nombre de communes

43% du Département de l'Ardèche
(145 communes/ 338)



**11 demandes
d'adhésion de
communes en cours
de Charte**

**Nouvelle possibilité
en 2026 pour 9
communes**

1 Conseil scientifique

**1 association Les
Amis du Parc**

CHIFFRES CLÉS

152 communes
(Ardèche, Haute-Loire)

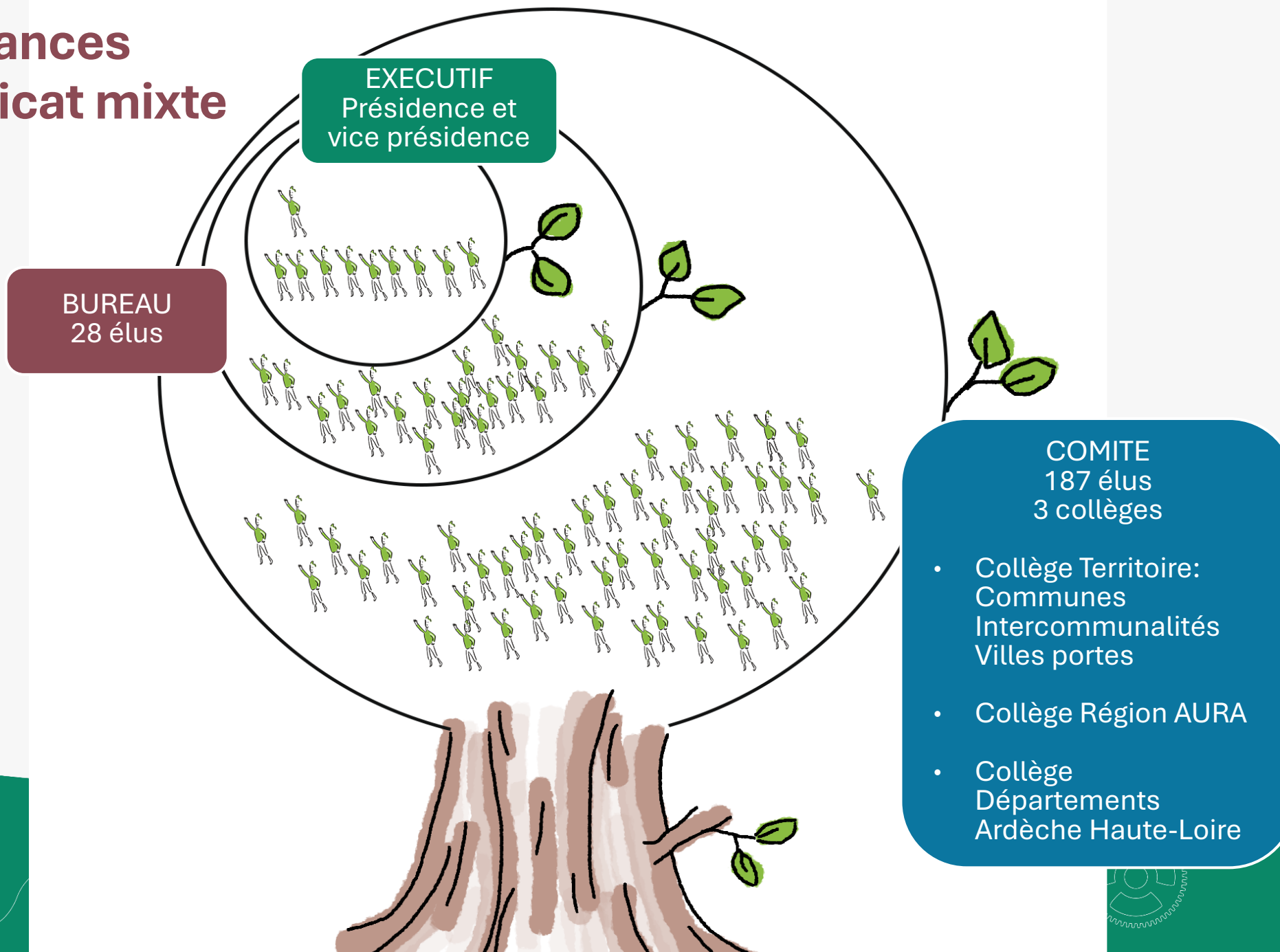
98 000 habitants

228 000 hectares

Privas et Aubenas,
villes portes du Parc

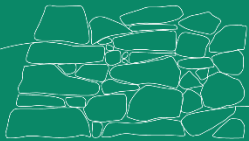
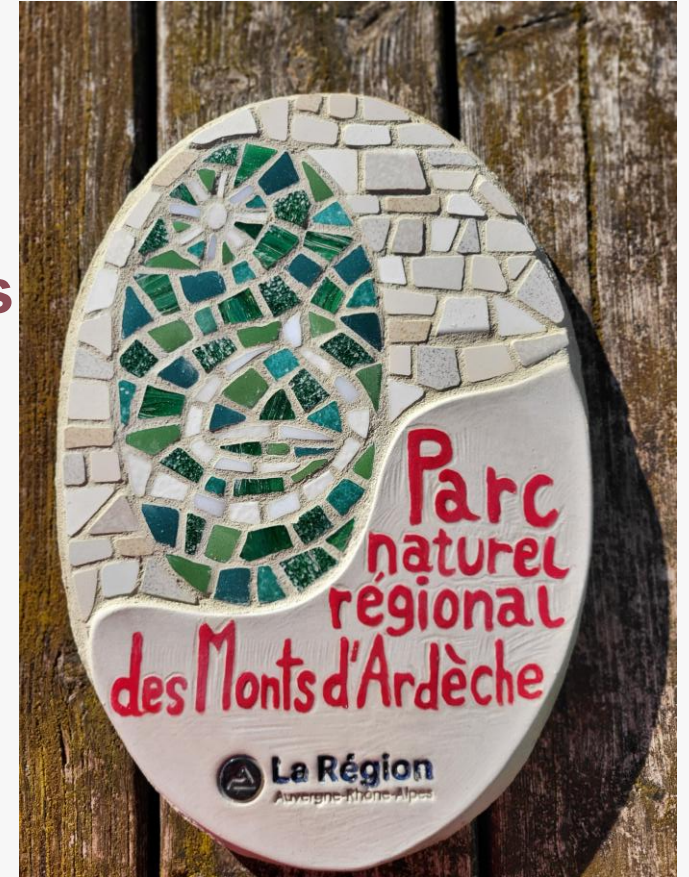
*Sommets
emblématiques :*
Mont Mézenc (1753 m) et
Mont Gerbier de Jonc (1553m)

Les instances du Syndicat mixte

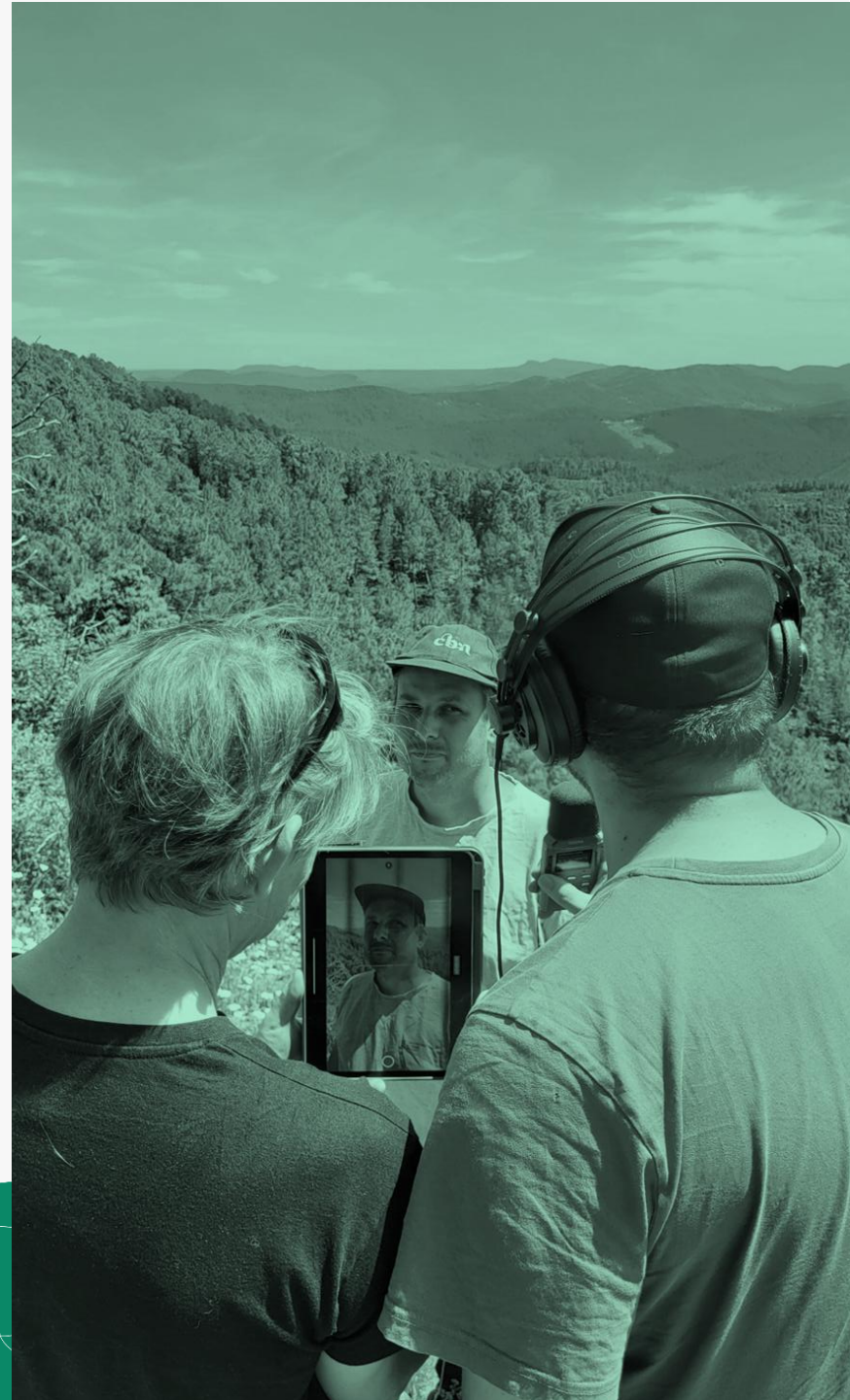
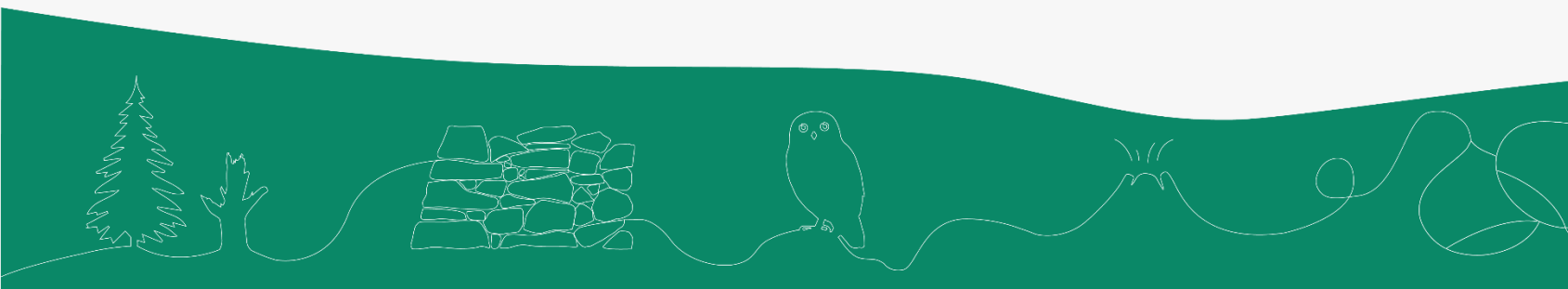


Renouvellement de la gouvernance du Parc à la suite des élections municipales et communautaires

- ❑ **30 juin : Comité syndical électif**
17h30 Saint Privat- élection de la Présidence et des membres du Bureau du collège territoire (pas de changement pour les membres du collège Région et Départements qui seront renouvelés en 2028).
- ❑ **9 juillet : Bureau syndical électif**
17h30 Maison du Parc à Jaujac Election de l'ensemble des Vices-Président-e-s.
- ❑ **10 juillet : 14h30-16h30 Conférence des maires et Présidents d'Intercommunalités+ délégués Parc**
17h - Inauguration des aménagements extérieurs de la Maison du Parc et début de la soirée Unesco (venue des auditeurs du 9 au 13 juillet).



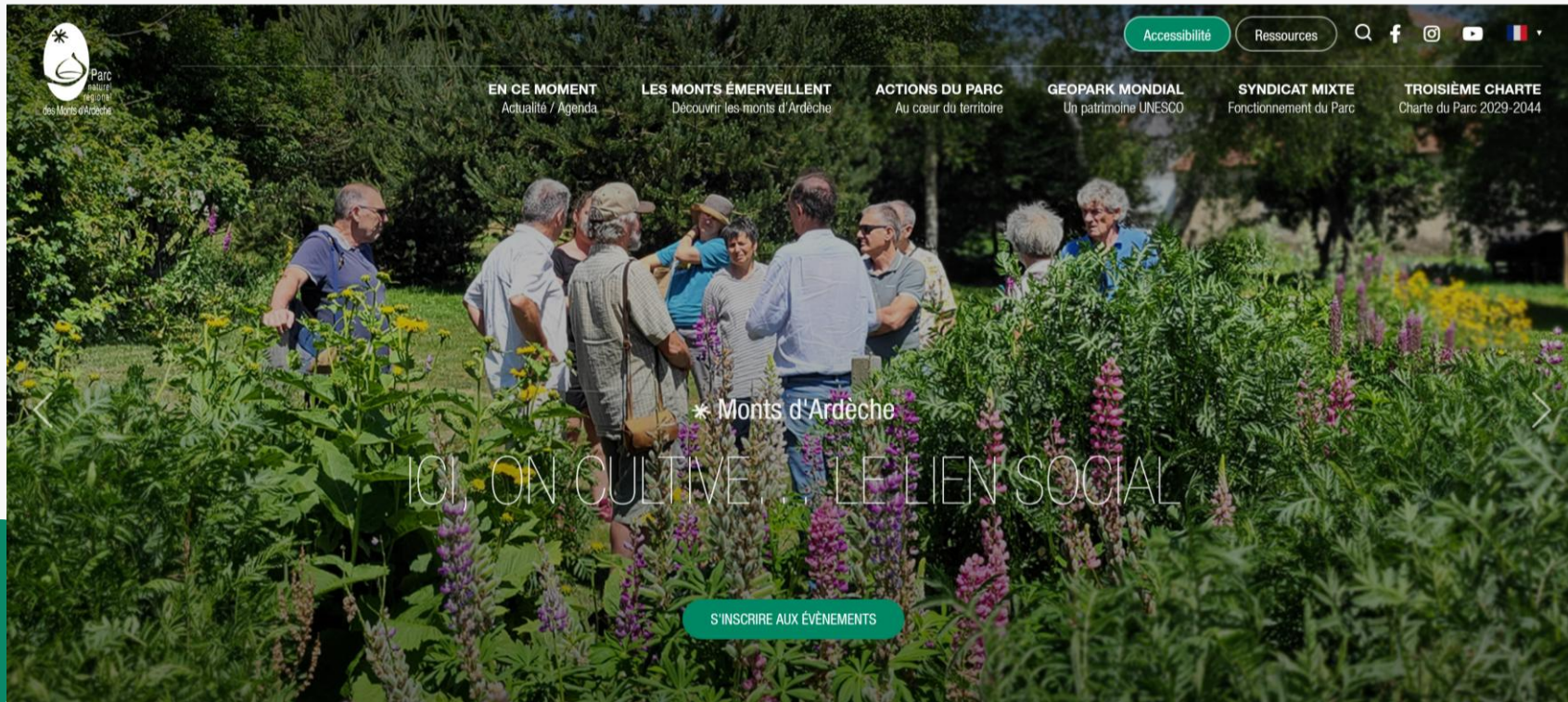
VOS OUTILS DE COMMUNICATION



1 site internet www.parc-monts-ardeche.fr

1 newsletter / mois

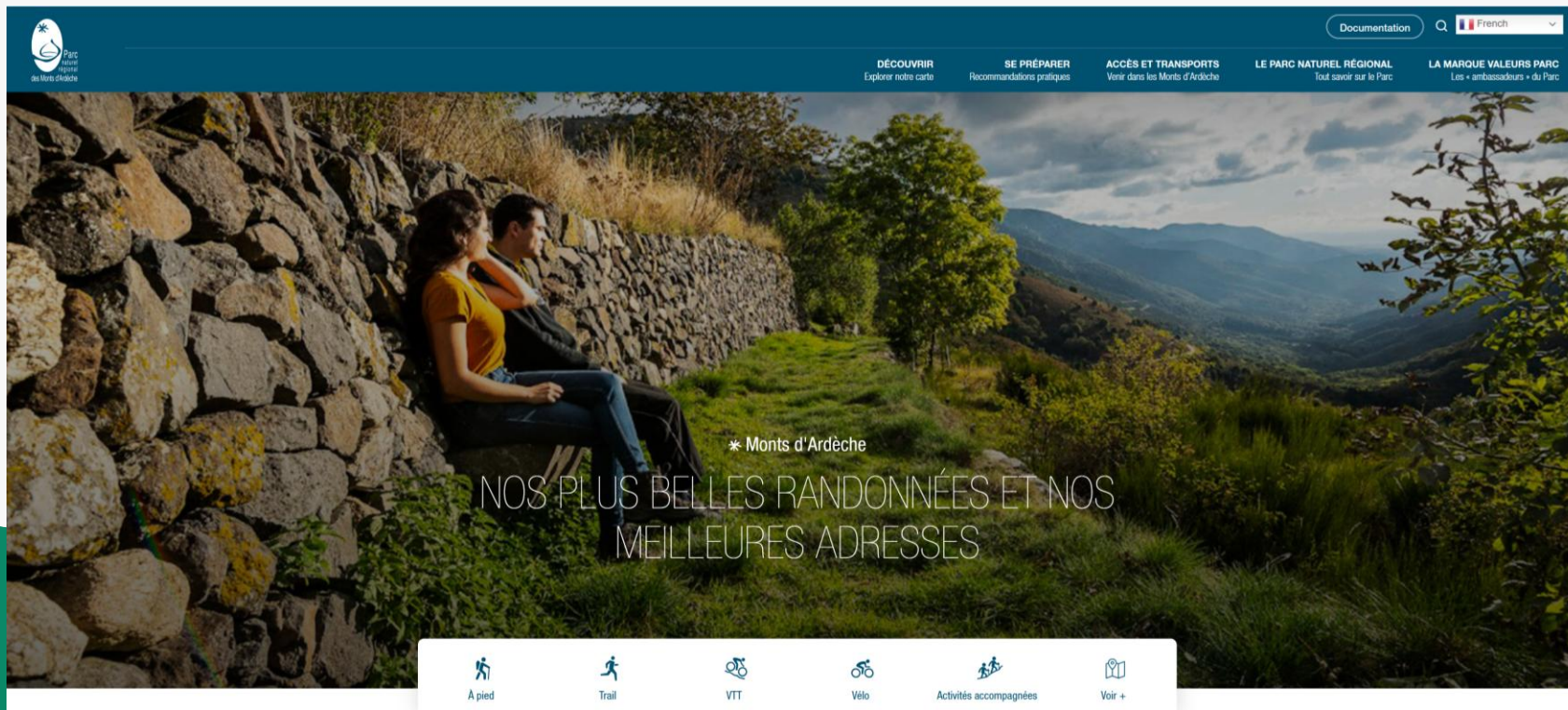
1 espace élus avec les diaporamas des Comités, les contacts de tous les délégués et une page ressource



* Monts d'Ardèche

1 site internet touristique et 1 applimobile
www.destination-parc-monts-ardeche.fr

RANDO Monts d'Ardèche



Application Mobile
Rando Monts d'Ardèche
800 randonnées, circuits vélo et VTT, itinérances



GRATUIT



Choisissez votre parcours, visualiser la carte dynamique et laissez-vous guider pas à pas.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

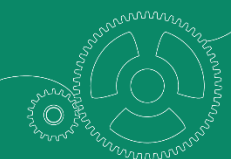
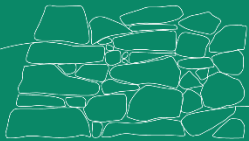


200 évènements organisés par le Parc et des partenaires chaque année

- Rendez-vous astronomie
- Rendez-vous géologique
- Rendez-vous biotrésors
- Castagnades
- Cinéma au village
- Les monts de demain...

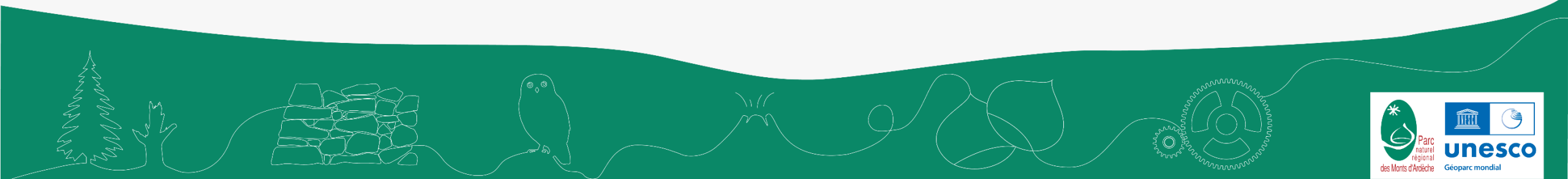
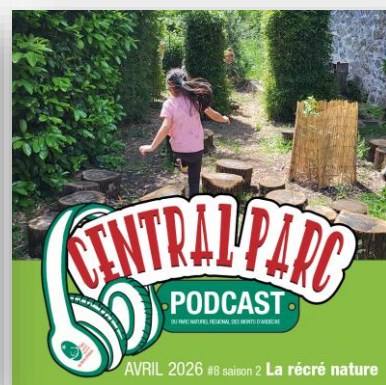


Les délégués sont invités à ces évènements pour participer et/ou dire un mot de bienvenue



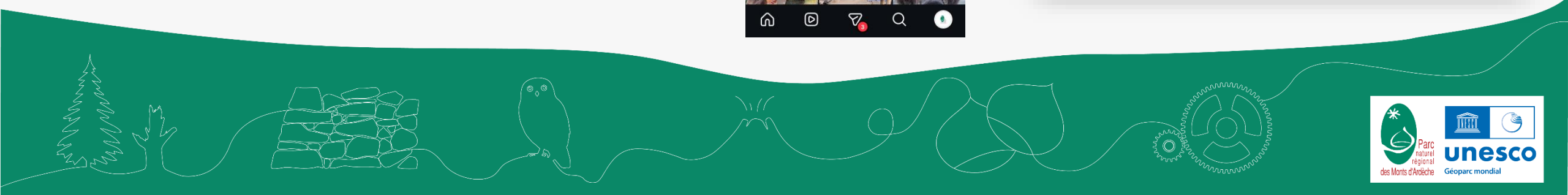
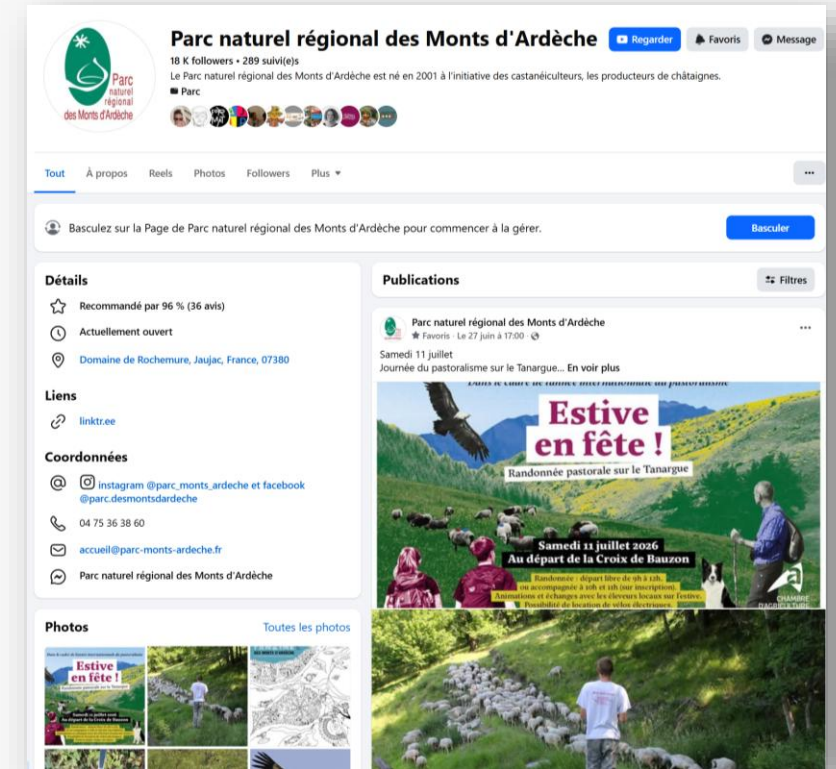
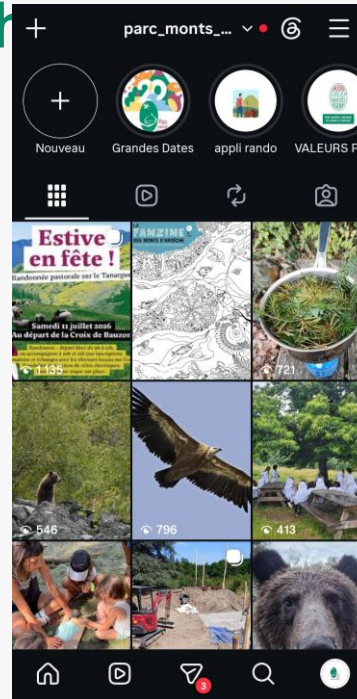
Des podcasts de 8 min CENTRAL PARC

Pour découvrir les actions du Parc sur le terrain



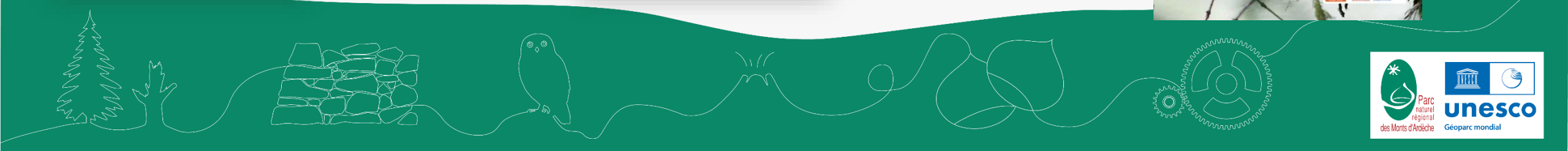
3 réseaux sociaux animés pour suivre l'actualité régulière du Parc

- Facebook @parc.desmontsдарdeche
- Instagram @parc_monts_ardeche
- LinkedIn



Une collection de Mementos / guides pratique pour les élus >

Et le Fanzine 3x par an



Le Parc en quelques chiffres

+ 200

animations
chaque année

100 000

visiteurs/an
Partage des Eaux

**25 ans, un
Parc jeune!**

33 agents
(28 ETP)

44 000

visiteurs
11 Castagnades
2,5 M€

1 500 – 2 000

Enfants sensibilisés/an

**2 labels
internationaux**

Géoparc mondial
UNESCO- RICE

+ 30 000

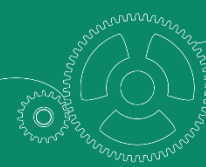
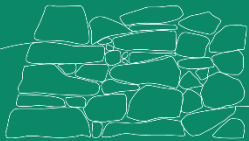
châtaigniers
ré-investis

+ 800

Randonnées
accessibles sur
l'application Rando
Monts Ardeche

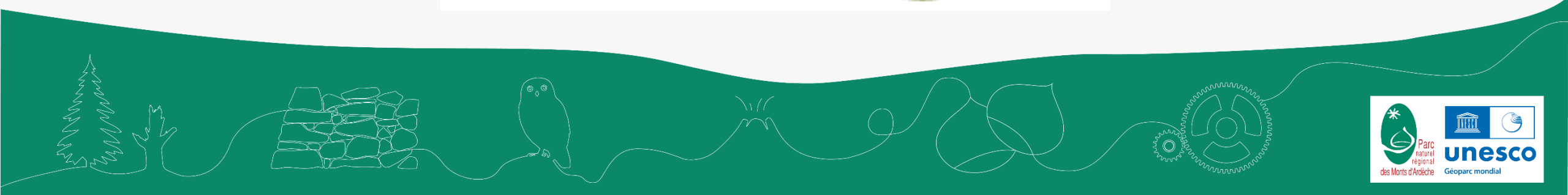
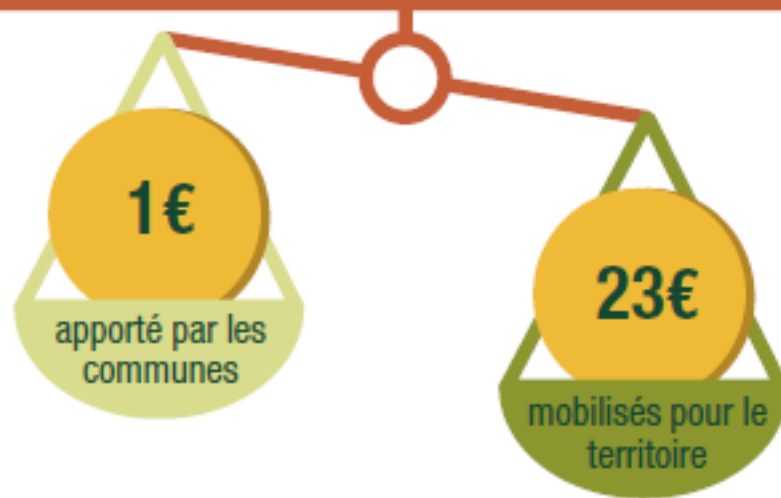
**6 ENS
14 Natura 2000**

**Mais aussi... un bénéfice d'image et un
support d'attractivité pour le
territoire.**



INGÉNIÉRIE

Par ses compétences en ingénierie financière et en montage de projets, l'équipe du Parc mobilise des fonds publics et privés. Sur 2014-2024, pour 1€/an apporté par les communes et les villes portes, plus de 23€/an ont été mobilisés au service du territoire.



Dotations Aménités rurales 2025

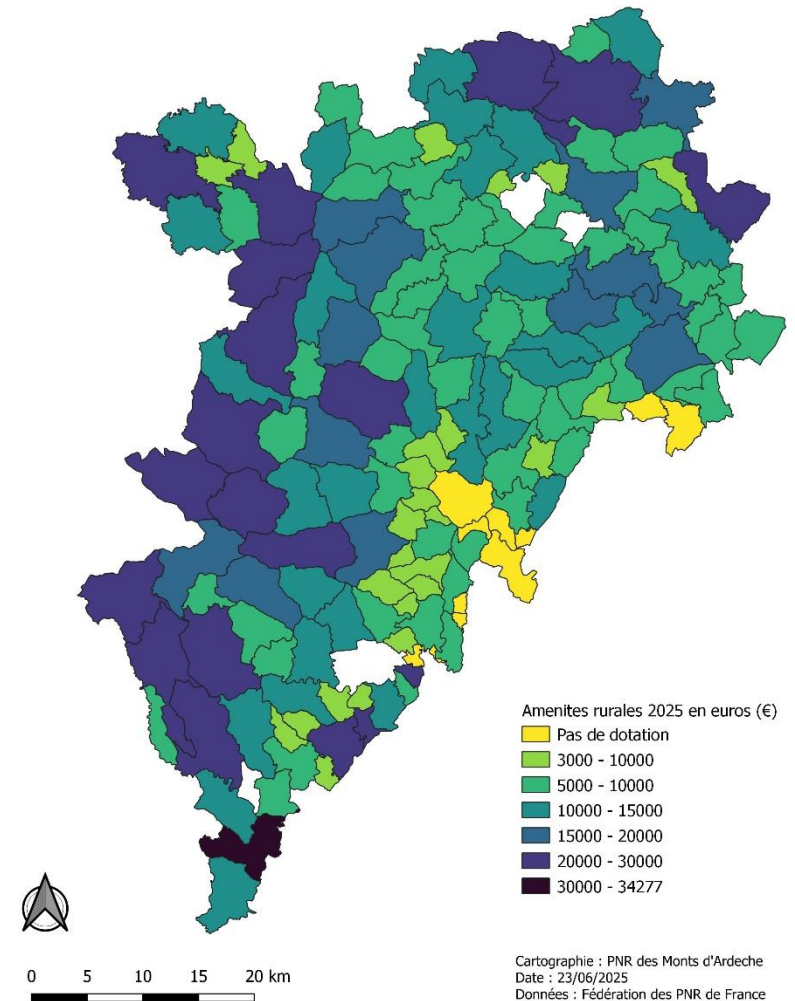
135 communes ardéchoises et 9 altiligériennes soit 144 communes sur les 152 membres du Syndicat mixte éligibles à cette dotation en 2025

Le montant cumulé de cette dotation pour les communes classées « Parc naturel régional Monts d'Ardèche » s'élève à 1 567 058 € (pour mémoire montants 2024: 1 371 929 €)

Montant par commune compris entre 3 000 € et 34 277€

Le dispositif devrait être reconduit en 2026

Aménités rurales attribuées en 2025
aux communes du PNR des Monts d'Ardèche



Equipe technique en 2026 33 agents ou 27,97 ETP

Organisation de l'équipe Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Juin 2026

Service Biodiversité et développement

- > Responsable Richard Bonin
- Agriculture : Richard Bonin
- Forêts: François Chifflet
- Natura 2000 - ENS : Nicolas Dupieux, Damien Cocatre, Guillaume Chevalier, Anaïs Laurieux, Nicolas Glébeau, Sophie Genest, Tanguy Coste
- Reconquête de la châtaigneraie et myrtilles sauvages Valentin Bastard
- Transition alimentaire : Karine Nunes
- Activités de pleine nature et itinérances touristiques Fabrice Fiquière
- Coordination des tiers-lieux en Ardèche Caroline Naillet

Service Ressources

- > Responsable : Violaine Suzac
- Gestion administrative et juridique
- Gestion administrative et financière Olivia Roskams
- Accueil, secrétariat de direction Agnès Blais, Laila Garré
- Logistique et entretien Mathieu Lefez, Jean-Marc Huguenin

Missions de coordination

- > Evaluation François Chifflet
- > Proximité territoriale Pascaline Roux
- > Maison du Parc Nicolas Klee
- > Communication Vanessa Nicod
- > Révision charte du Parc Camille Demené

- > Directrice Caroline MULLER
- > Directeurs adjoints Violaine Suzac Richard Bonin

Service Culture, accueil des publics et éducation

- > Responsable : Nicolas Klee
- Tourisme et Géoparc Unesco : Nicolas Klee
- Accueil estival : Alban Bonduau
- Culture et patrimoines : Elisa Jaffrennou
- Production artistique et de sensibilisation au territoire : Eléonore Jacquiau-Chamska
- Education au territoire : Arnaud Bérat
- Candidature Réserve Internationale de Ciel Étoilé, Filière pierre sèche et marque Valeurs Parc : Pascaline Roux
- Conseil scientifique : Camille Demené

Service Aménagement

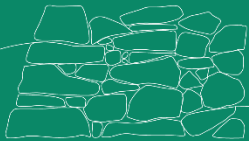
- > Responsable : Violaine Suzac
- Urbanisme, foncier et énergie Alexis Nicolas
- Architecture et paysage Marie Guiraud
- Urbanisme et architecture Jérôme Damour

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
50 rue Marie Sauzet
07380 JAUJAC
accueil@pnrma.fr / 04 75 36 38 60
www.pnrma.fr



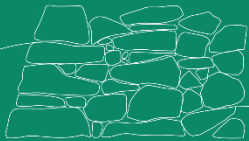
Un conseil scientifique mobilisé

- ❑ Une **équipe pluridisciplinaire** de 27 scientifiques, renouvelée en 2024
pilotée par un bureau (4 membres),
présidée par **Philippe Prévost**
- ❑ Une équipe **motivée et mobilisée**, pour répondre aux besoins du territoire, des élus du Parc et de l'équipe technique : expertise, veille, prospective, recherche et pédagogie
- ❑ Un **premier travail collectif fructueux en 2025**, pour la **rédaction d'une note d'enjeux** pour la future charte 2029-2044, et d'un guide d'action pour les 3 années de mandature

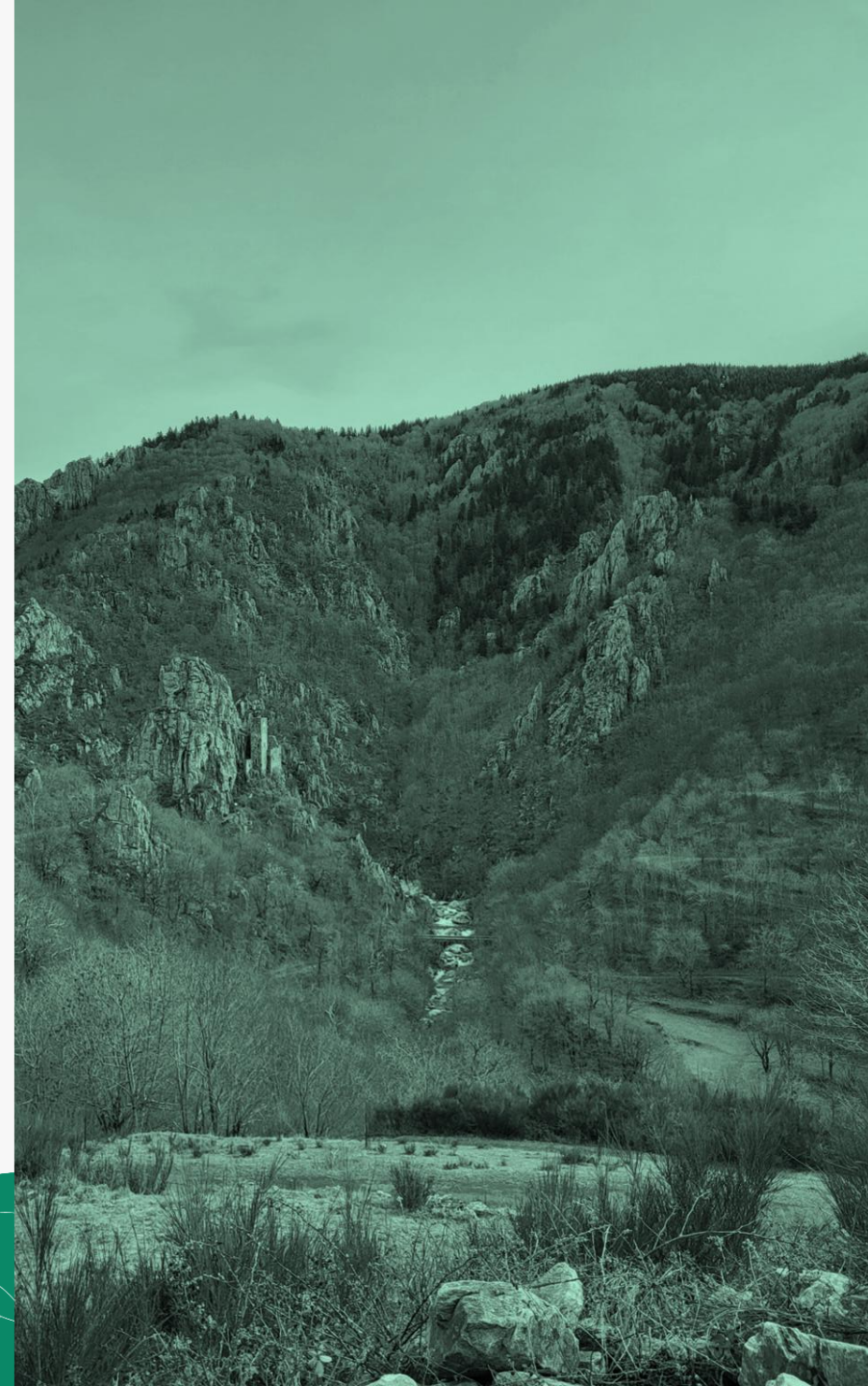
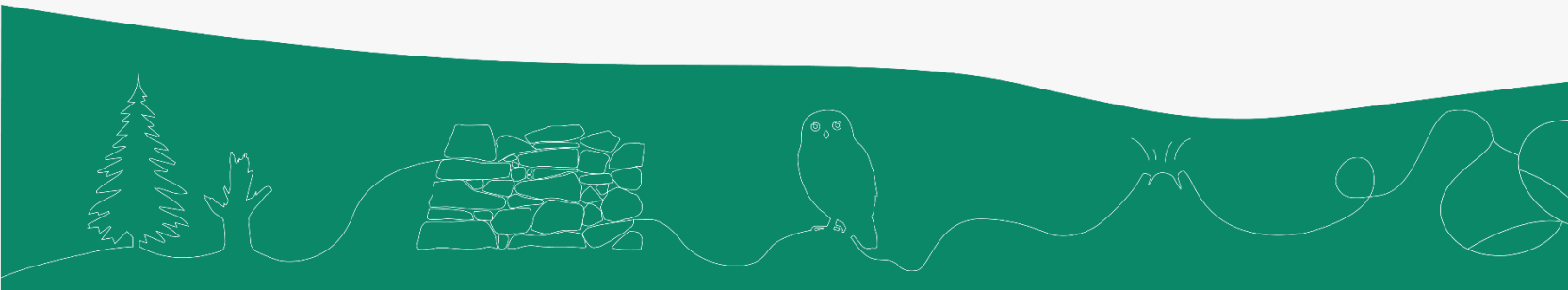


Les Amis du Parc

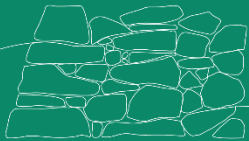
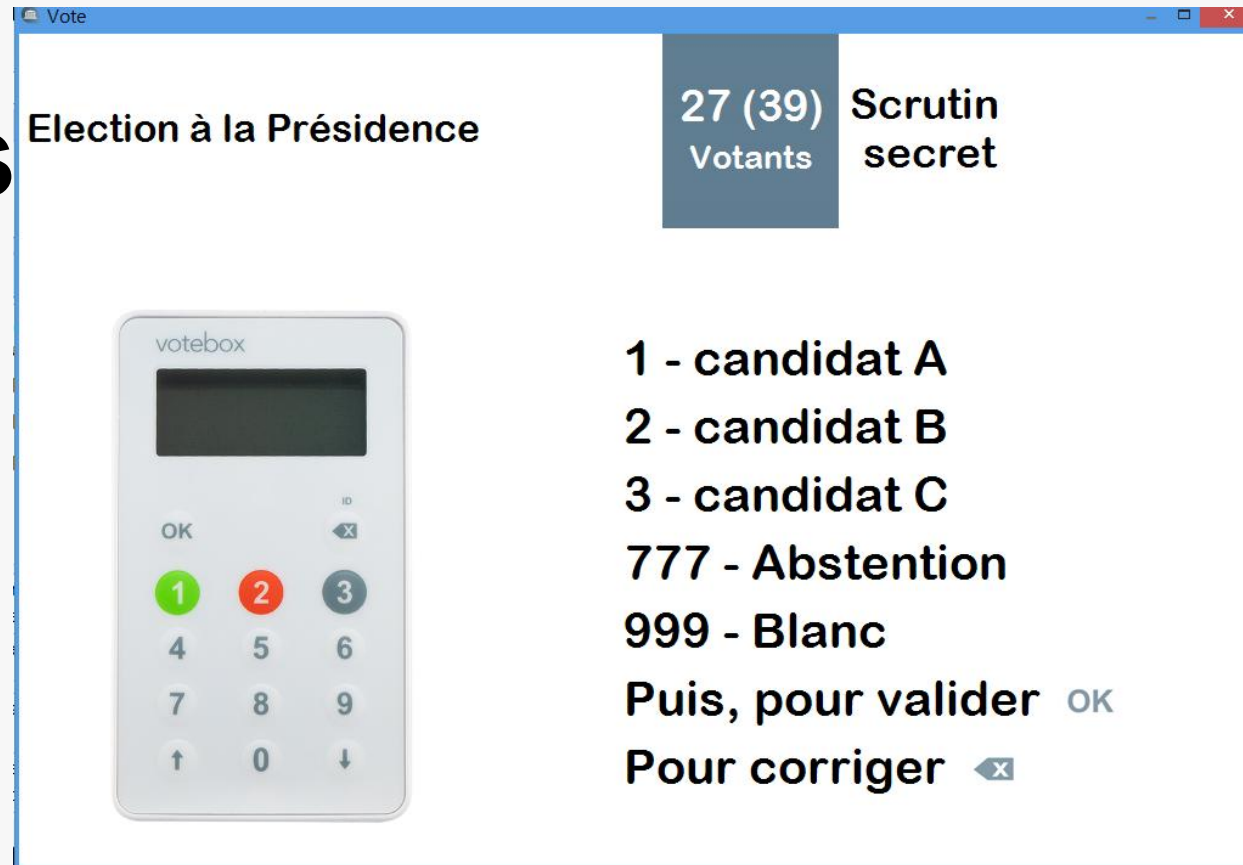
- Association
- Présidée par Roland Court



élections



Test des boitiers

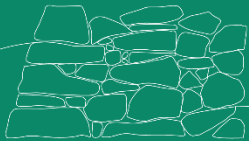


Election de la Présidence

Les candidats:

Dominique Allix	Lachamp Raphael
Carine Vidal	Région Auvergne Rhône Alpes

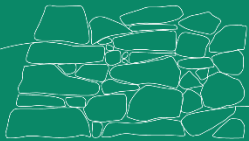
L'élection a lieu au scrutin majoritaire à trois tours, la majorité absolue des membres présents ou représentés étant requise pour les deux premiers tours et la majorité relative étant suffisante au troisième tour.



Elections des membres du Bureau pour le collège Territoire

Les candidats:

L'élection au sein du collège Territoire, a lieu au scrutin majoritaire à trois tours, la majorité absolue des membres présents ou représentés étant requise pour les deux premiers tours et la majorité relative étant suffisante au troisième tour.



Présentation de la Charte de l' élu local

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'elu-e local (article 9) a créé une nouvelle section au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui réaffirme le principe de libre administration et définit le mandat local.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

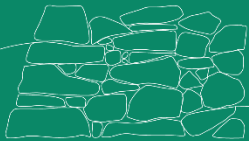
Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT.

Ces dispositions constituent la charte de l' élu local. »

En vertu de l'article L. 5211-6 du CGCT, du code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil, immédiatement après l'élection à la présidence et dès la première séance délibérative de porter à connaissance des élus-es la Charte de l' élu local.

La Présidence propose

- D'ACTER la présentation de la Charte de l' élu local.



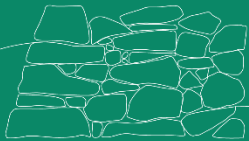
Délégation d'attribution générale au bureau

Délégation générale au bureau à l'exception:

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La Présidence propose :

- DE DONNER DELEGATION générale au bureau à l'exception des points énumérés ci-dessus



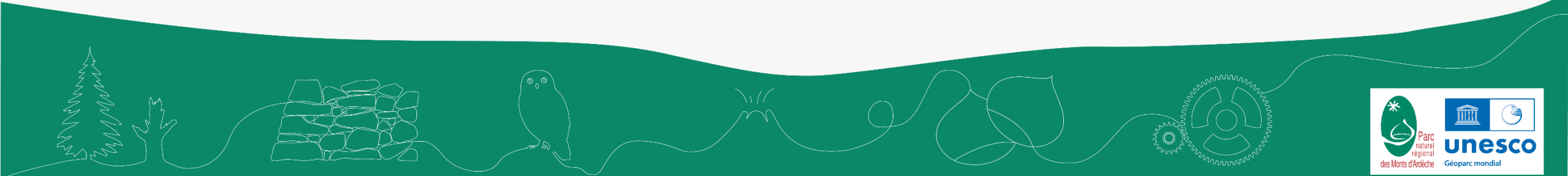
Délégation du Comité syndical à la Présidence et au bureau pour les marchés en procédure adaptée

Dans la continuité des dispositions existantes, il est proposé

- DE DONNER DELEGATION à la Présidence pour conclure des marchés de fournitures, de services ou de travaux, dont les montants sont inférieurs à 90 000 € H.T.
- DE DONNER DELEGATION au Bureau Syndical pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont compris entre 90 000 € H.T. et 214 000 € HT pour les fournitures et services et entre 90 000 € HT et 5 350 000 € HT pour les travaux.

La Présidence propose

- DE DONNER DELEGATION à la Présidence pour conclure des marchés, de fournitures, services ou travaux, dont les montants sont inférieurs à 90 000 € H.T.
- DE DONNER DELEGATION au Bureau Syndical pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée dont les montants sont compris entre le 90 000 € H.T. et 216 000 Euros HT pour les fournitures et services et 90 000 HT et 5 404 000 HT pour les travaux.

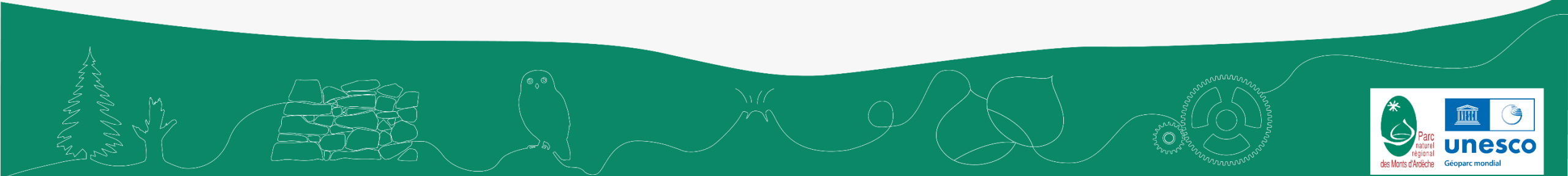


Indemnités des élu-e-s, présidence et vice-présidences

Conformément à l'article Art. D. 333-15-1. du code de l'environnement,
Dans le respect du cadre réglementaire précisant le plafond du barème indemnitaire mensuel, et dans la continuité des % appliqués

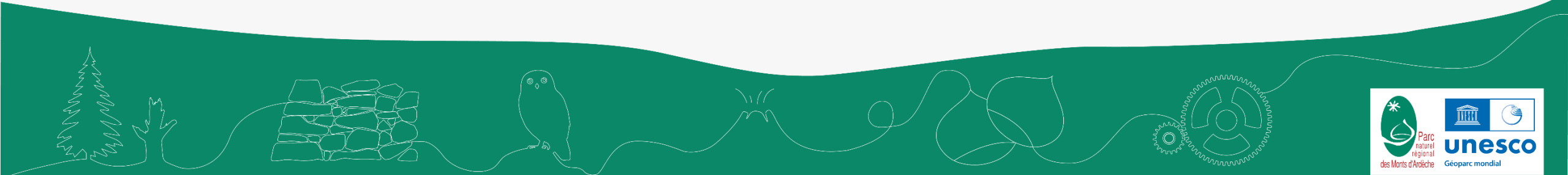
La Présidence propose :

- **D'APPROUVER** le montant indemnitaire ci-dessous :
Pour la Présidence: 28.20% de l'indice brut 1027 soit 1159.16€ brut mensuel en 2026,
Pour les Vice-présidences: 13.64% de l'indice brut 1027 soit 560.67€ brut mensuel en 2026.
- **D'AUTORISER** le Bureau Syndical à compléter cette décision par la liste nominative des vice-présidences



AGENDA élus

- **Vendredi 10 juillet**
14h30-16h30 Conférence des maires et Présidents d'Intercommunalités
+ délégués Parc
17h - Inauguration des aménagements extérieurs de la Maison du Parc
et soirée Unesco (venue des auditeurs du 9 au 13 juillet).
- **Bureau syndical le 9 juillet -17h30 Jaujac**
- **Prochain Comité syndical le 13 octobre 17h30 Jaujac**



AGENDA GRAND PUBLIC

- Estive en fête le 11 juillet
- Marché de la myrtille le 1^{er} août
- Maison du Parc – exposition Belles bêtes tout l'été





MERCI

30 JUIN 2026

